

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Un an, 30 francs.
La France et l'étranger, les frais de ports en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTIENT JUSQU'À RÉCEPTION D'AVS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24

Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 5 JUIN 1886

L'Agence Planteau et C^o

Le sieur Planteau est député et opportuniste, titres qui devaient lui permettre de prendre la succession de Tricoche ; il n'y a pas manqué comme vous l'allez voir.

Donc Planteau exerce à Paris la profession d'agent d'affaires, lorsqu'il lui peut faire de greffer sur ce premier métier celui de député. La chose fut facile, la différence n'étant pas grande entre les deux fonctions et Planteau fut élu dans la Haute-Vienne.

Mais comment eut-il Planteau eut une idée, il s'adjoint un sieur Marius Thibe, ancien notaire, demeurant lui aussi à Paris.

C'est ce nouveau Cœolel qui va nous apprendre les frasques de Planteau-Tricoche. Marius Thibe écrit donc la lettre que voici :

Paris, 23 mars 1886.

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous proposer la situation qui vous offre, en tant que magistrat, avant un officier ministériel.

Une personne entre les mains des tribunaux clients. Elle est dans l'impossibilité, personnellement, de l'exploiter et d'en tirer parti à cause de sa haute position politique et de sa situation auprès des tribunaux, qui ne lui permettent pas d'ostentation de s'occuper d'affaires, et que j'ai pu vous indiquer que de vive voix.

Elle s'adjointrait volontiers un collaborateur aux conditions suivantes : Elle ne demande absolument rien qu'un homme parfaitement honnête, versé dans les affaires, connaissant le droit, actif, intelligent, et pouvant disposer d'un petit capital, restant entre ses mains et destiné à faire les frais d'une installation confortable, appropriée au genre de la clientèle, capital qui est estimé ne devoir pas être supérieur à 10,000 fr. Au-dessus de la plus haute honorabilité, et de beaucoup d'avoir. Relations superbes. Matières d'opérations : consultations nombreuses, direction de procès, d'affaires de famille, etc., etc.

Il apporterait à son collaborateur son concours, ses connaissances, l'autorité de son nom, ses relations et sa clientèle. Situation exceptionnellement élevée.

Agrez, Monsieur, mes salutations empressées.

Le client à qui l'on proposait cette affaire voulait avoir de plus amples renseignements, c'est alors que Cœolel-Thibe, ancien notaire, écrivit cette seconde lettre :

Marius Thibe, ancien notaire.

Paris, 12, boulevard Magenta, 12, Paris.

Paris le 27 mai 1886.

Monsieur,
Selon votre désir, je vous livre le nom de la personne en question (secret absolu, si vous plaît).

C'est M. Planteau, député, traducteur assermenté auprès du tribunal civil et de commerce de la Seine, 11, place de la Bourse.

Ma lettre précédente est suffisamment explicite pour que j'y revienne. Je me contente de vous répéter que c'est une affaire de la plus haute honorabilité.

Vous devriez venir à Paris, je vous mettrai en rapport avec M. Planteau. Vous n'en serez que mieux servi.

Agrez, Monsieur, mes salutations empressées.

Ainsi ce Planteau, député et traducteur assermenté, contrevient formellement aux prescriptions judiciaires en tenant un cabinet d'affaires.

Avant d'être député, il avait déjà un homme de paille, il opérât sous un faux nom. Devant député, il sent qu'il lui faut prendre plus de précautions encore et c'est alors qu'il cherche, cette fois, non un homme de paille, mais une doublure, espérant rouler du même coup et ses collègues de la Chambre et les tribunaux qui ne permettent pas aux traducteurs de ce genre de s'occuper ostensiblement d'affaires.

Toutefois, Planteau n'entend pas lâcher son cabinet. Sa situation de député doit, à son point de vue, servir à faire prospérer l'agence.

Planteau, député, connaît le beau monde, il fréquente les salons opportunistes, il approche les ministres, c'est un homme répandu. Il peut donc amorcer les affaires pour le cabinet qu'il... protège.

Un recommandant sa doublure, il se porte garant de son honorabilité, il est une réclame vivante pour son associé, il est le Tricoche de son copain qui est son Cœolel.

Comme homme d'affaires, Planteau vient d'ailleurs de se signaler par un trait

qui indique la façon dont il comprend la sauvegarde du bien d'autrui.

Son nom figure à côté de ceux de Basly et de Cambinat sur la proposition de constitution des biens appartenant aux princes.

Ce Planteau a décidément de mauvais instincts ; il vient grossir la foule des Farine, des Palotte, des Bouchet, des David, des Poulet et autres tripoteurs opportunistes.

A qui le tour maintenant ?

NOUVELLES DU JOUR

Scandale au conseil municipal de Marseille
Marseille, 5 juin. — Un nouveau scandale vient d'éclater au sein de notre municipalité républicaine. Le voici :

Dans la séance d'aujourd'hui, notre conseil municipal, M. Charrier, ancien député, a donné lecture d'un véritable réquisitoire, dévoilant les manœuvres frauduleuses commises dans le projet de concession des vidanges pneumatiques système Charrier.

Ce projet avait été soumis à l'approbation de l'Assemblée par certains industriels parisiens en présentant à l'appui un faux traité passé avec la Ville de Paris.

M. Dublan, député, a en outre, lu une déclaration de M. Lapeyre, ancien député, à l'Assemblée à Paris, affirmant avoir déposé chez un notaire vingt actions libérées de la compagnie concessionnaire, actions à lui données pour qu'il votât le projet.

La discussion a été suspendue, vu la gravité des faits par la question préalable, mais ce soir, le dossier de cette scandaleuse affaire a été transmis au parquet par la mairie.

L'Assemblée, qui va commencer immédiatement, fera certainement connaître les coupables, hors les coupables. Nous comptons bien les voir impitoyablement atteints par la justice et éliminés au profit de l'opinion publique.

Un détail qui donnera à cette abominable tentative de corruption toute sa véritable signification est le suivant : ce n'est pas de plusieurs personnes que le parti républicain comme absolument compromis dans cet odieux tripotage — l'un d'eux a été décoré la semaine dernière !

L'affaire Amagat
Paris, 4 juin. — Une lettre de M. Boulanger à M. Amagat, député, en date du 27 mai, a constaté l'existence de la fille de M. Chanson, député, avait été motivée par l'état de maladie de celui-ci. Le ministre a autorisé le médecin-major à poursuivre M. Amagat.

Les prud'hommes
Le gouvernement a élaboré un projet de loi ayant pour objet d'étendre l'institution des prud'hommes à toutes les catégories de salariés autres que ceux adonnés au travail manuel, c'est-à-dire aux ouvriers de commerce, de banque, d'administration.

Le projet est actuellement soumis à l'examen du ministre de la justice, qui doit le signer conjointement avec son collègue du commerce.

Par ailleurs, ce projet sera déposé sur le bureau de la Chambre.

La situation des Français à Madagascar
Des bruits alarmants circulent relativement à la situation des Français à Madagascar. On parle d'une révolution qui aurait éclaté à la suite de la proclamation du traité. Le premier ministre aurait été renversé, et l'on redouterait d'apprendre une catastrophe. Le gouvernement oppose à ces rumeurs une démentie qui, malheureusement, ne repose sur aucune renseignement précis. Une note communiquée par l'Agence Havas dit, en effet, que le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle de Madagascar confirmant les bruits inquiétants.

La duchesse de Chartres
Paris, 4 juin. — Mlle la duchesse de Chartres a quitté Paris pour se rendre à Compiègne, auprès de sa fille, la princesse Valdemar, récemment disposée. Son séjour ne se a que de très courts jours. Son absence tient ordre de retour à Paris à l'égard de la nouvelle loi présentée à la Chambre contre la Maison de France pourrait être mise en vigueur.

Trombe d'eau
Noy, 4 juin. — Une trombe d'eau est tombée sur Noy le 31 mai, occasionnant de graves dégâts qui dépassent 500,000 francs. Un autre orage a atteint les récoltes de plusieurs villages des environs.

La grève de St-Quentin
St-Quentin, 4 juin, 5 h. soir. — La grève tend à se généraliser. Elle est complétée dans les maisons Hans, Sirey et Bismarck, partiellement dans la maison Triaire et Bismarck.

Tout le monde travaille le soir M. Bonna. Le total des grévistes est de 707 ; ils se réunissent en ce moment hors de la ville. Tout est calme.

A Rome
Rome, 4 juin. — Les princes de Monténégro a envoyé un plénipotentiaire au Vatican pour négocier un Concordat.

Un monument à Garibaldi.
Rome 4 juin. — Cette après-midi a eu lieu l'inauguration du monument de Garibaldi, à Moutz, en présence d'une foule considérable venue de tous les points de la Lombardie. M. Cairati a prononcé un discours en l'honneur de Victor-Emmanuel et de Garibaldi unis par la reconstruction de l'Italie.

Le choléra
Rouen 4 juin. — Depuis hier midi jusqu'à aujourd'hui, il n'y a eu à Venise 32 cas de choléra, et 28 décès dont 16 des convalescents.

A Paris
A Paris, à six heures, il y a eu deux cas de choléra sporaïque.

LA COMMISSION DE L'EXPULSION

La majorité et la minorité de la commission des princes, avaient joué à cache-cache avant-hier. Aujourd'hui, on a été par se rencontrer.

Au début de la réunion les membres de la minorité se sont vivement plaints du manque de convenances dont leurs collègues de la majorité avaient fait preuve avant-hier.

M. Maillier-Montjau a déclaré qu'avant la suspension de séance, la majorité ignorait qu'elle était allée conférer avec le président du conseil, MM. Jollibois, Anatole de la Forge et Maret ont alors fait observer que cette raison n'était pas admissible puisque, dans une réunion officielle, avant la séance, la majorité avait fait prier M. de Freycinet de se tenir prêt à conférer avec elle dans le courant de l'après-midi. Un échange d'observations assez vives s'est ensuivi, mais M. Maillier-Montjau arrivant à réconciliation, l'incident a été clos.

On est ensuite passé à l'examen de l'amendement présenté par MM. Brousse et Darboux dont vu l'adoption comme on le verra plus loin, nous reproduisons les textes.

« Article 1er. — Le territoire de la République est et demeure interdit aux membres des familles ayant régné en France.

« Néanmoins, le gouvernement pourra laisser résider temporairement sur le territoire de la République un ou plusieurs des membres de ces familles, autres que les chefs et les héritiers directs dans l'ordre de légitimité.

« Article 2. — Sanction pénale de 5 ans de prison et de 100 francs d'amende.

« Les deux auteurs de cette proposition. Font d'abord déclaré :

M. Maret a fait observer qu'elle n'obligerait pas à expulser le duc d'Annam et qu'un fond elle rentrait dans les idées du gouvernement.

M. Pelletan a répliqué que le principe de l'expulsion adoptée, la responsabilité gouvernementale au lieu d'être engagée sur l'expulsé au profit du maintien.

M. Darboux revenant à la charge a présenté son système au nom de l'Assemblée de tous les républicains et de l'union depuis si longtemps cherchée, entre les monarchistes. Il a en outre le mérite de faire l'expulsion comme droit commun.

M. Maret a alors exposé ce système de suspension exorbitante de la loi serait humiliant et déserter les princes résidant en France les laissant en outre à la merci de toutes les révolutions.

M. Maillier-Montjau a répondu qu'il n'insistait ni de la situation ni de la dignité des princes. Le projet du gouvernement ne fait pas à tout le monde une même égale, tandis que la proposition Brousse met tous les princes dans la même situation en droit et en fait.

Tous concipent contre la République, aussi faut-il proclamer l'égalité d'expulsion, tout en réservant le droit, suivant plus ou moins de danger, de laisser certains membres des familles sur le territoire aussi longtemps qu'ils n'acquiescent pas le gouvernement, mais l'expulsion sous la main du ministre. Il a par M. Maillier-Montjau, c'est à dire que le projet de loi est adopté.

M. Darboux a présenté le contre-projet suivant :

« La loi du 28 décembre 1872 est abrogée. »
MM. Jollibois et de Man ont demandé le rejet par et simple de cette proposition par la clôture de la discussion. Mais les expulseurs mis en balaise par le vote précédent ont, par 9 voix contre 2, décidé que la proposition Darboux et celle de Basly seraient l'objet d'un rapport spécial et que la question sera examinée après que celle sur l'expulsion aura été tranchée.

La commission s'est ajournée à demain.

A l'issue de la séance MM. Brousse et Pelletan, porteurs habituels de ce genre de nouvelles, sont allés informer M. de Freycinet des décisions prises par la commission.

Le président du conseil a répondu d'un air naturellement peu satisfait qu'il en saisi demain le conseil.

Aujourd'hui on ne croit pas qu'il s'y rattie. Il est vrai que M. de Freycinet n'est guère dans une situation à faire ce qu'il veut, surtout s'il tient à rester ministre, et il tient.

REVUE DE LA PRESSE
MAGENTA

On suit que le maréchal de Mac-Mahon rédige ses Mémoires. L'œuvre sera curieuse au point de vue politique comme au point de vue militaire, et plus d'une révélation sans doute en jaillira pour la postérité. Mais il est une page de ces Mémoires que vraisemblablement le Maréchal n'aura pas l'idée d'écrire. Il a paru piquant au Figaro de l'esquisser aujourd'hui, en souvenir de la bataille dont il porte le nom glorieux.

C'était le 4 juin. — L'Empereur, atterré depuis quelques jours à Novare, non de sinistre augure, se décide à passer le Tessin pour marcher sur Milan, et, vers midi, il arrive au viaduc de San-Martino. Deux arches avaient souffert de l'explosion des mines autrichiennes ; il fallait réparer les dégâts. Les pontonniers étaient en retard ; la voie ferrée se trouvait coupée par des abatis d'arbres, quelques tirailleurs seulement s'en voyaient des balles perdues à travers les vignes et les nérutiers. On n'apercevait au loin que le clocher de la petite ville de Magenta, se détachant sur le ciel bleu. Rien n'annonçait une bataille. L'Empereur rappela ses tirailleurs et tout rentra dans le silence.

Mais, à midi trois quarts, le feld-zeugme-

tre, avisé brusquement que les Français ont passé le Tessin et s'avancent en force, lève aussitôt ses vivants et se porte à la rencontre de l'ennemi. A deux heures, les premiers coups de feu éclatent, puis les grosses décharges de l'artillerie ébranlent au loin l'atmosphère.

C'était Mac-Mahon, qui attaquait Buffalora. Le villageau soir, il avait reçu l'ordre de s'emparer de ce village. Il avait tranquillement passé la matinée du 4 à Turbigo, n'ayant aucune raison de se hâter, et, à neuf heures et demie seulement, il s'était dirigé sur Buffalora, avec vingt-sept bataillons de première ligne et treize en seconde ligne. Jusqu'à midi, il n'avait vu personne, mais bientôt les Autrichiens avaient paru. L'action s'était vivement engagée, et le feu des pièces couvrait la campagne de tourbillons de fumée.

Pendant ce temps que faisait l'Empereur ? On sait comment sa garde, lancée sur le canal, y était décimée par l'artillerie autrichienne et tenait héroïquement sous le mitrailleur, en attendant des secours. Mais les Sarrés, présents trop tard, n'arrivaient pas, et nos soldats, épuisés pendant des heures, allaient être anéantis. De toutes parts, on réclamait des secours !

« Je n'ai personne à envoyer, dit l'Empereur, malheureux, vous pouvez vous porter... » De temps à autre, il demande ce que devient Mac-Mahon. « J'attendais son canon il y a un instant, je n'entends plus rien ! Personne ne répond. A Cambrézy au moins devrait être ici ! Les officiers de son état-major ne sont pas moins émus. Les uns se lancent de suite à la tête de leurs chevaux à la recherche du maréchal Cambrézy ; d'autres grimpent sur les cheminées des maisons de San-Martino, tâchant de voir ce que se passe dans la plaine, au nord de Buffalora ; ils ne voient ni l'ennemi ni rien. L'ennemi est à son comble. Les soupçons les plus étranges se font jour. Mac-Mahon est un législimé ; il n'est pas devant l'Empereur ; évidemment il trahit ; il mérite d'être fusillé... L'Empereur se répit : « Que devient Mac-Mahon ? »

« Quel tableau que cette page du duc d'Almazan ! Quelle peinture du désastre de notre état-major et de la situation critique de l'armée française !

Cependant, les heures terribles s'étaient écoulées et la nuit approchait, menaçant d'envelopper de son ombre un des grands désastres de notre histoire.

Heureusement Mac-Mahon, après s'être emparé de Buffalora, avait compris vite ce que se passait. Arrivant son cheval et fouillant au regard la contrée, il avait deviné que les Autrichiens s'étaient portés en masse au devant de l'Empereur qui devait se trouver en détresse.

Aussitôt, changeant de direction, il lance ses trois divisions en avant, en prenant pour objectif le clocher de Magenta, balait tout son passage, enfère les abords de la petite ville, les bâtiments de la station, les rampes du chemin de fer, défendit avec une extrême opiniâtreté et engage le combat à la baïonnette jusque dans les rues étroites de la ville, où l'un de ses lieutenants, le général Espinasse, est tué à bout portant.

La nuit était tombée, on n'y voyait plus, et la lueur des dernières décharges révélait seule, dans l'obscurité noire, l'empennage de nos batteries. Enfin, le feu s'éteignit, et tout fut plongé dans l'ombre et le silence.

Mais l'Empereur était dégoûté, la bataille gagnée, les Autrichiens en pleine déroute.

Les Sarrés arrivèrent quand tout était fini. De même, sept divisions de notre infanterie et trois divisions de notre cavalerie, c'est-à-dire le gros de l'armée française, n'avaient pu, par la faute des dispositions prises, être engagés à temps et ne débouchèrent qu'après coup sur le terrain de l'action.

L'Empereur, tout pensif, regarda San-Martino, et là, dans la misérable chambre de roulier qui lui servait de gîte, il s'accouda sur une table, interrogeant ses cartes à la lueur fumeuse d'une chandelle, et envoyant un de ses aides-camp chercher des nouvelles de Mac-Mahon.

L'officier revint dans la nuit. Il avait trouvé Mac-Mahon maître de Magenta et l'ennemi parlait en retraite. Soulagé, l'Empereur se jeta sur un lit et prit un peu de sommeil.

Au jour, il monta à cheval pour voir les choses de ses yeux, se porta sur Magenta, embrassa le général, félicita les soldats, puis adressa à l'impératrice les deux télégrammes qui mirent Paris et la France en fête.

Hélas ! Quel lendemain devait avoir ces lanternes en l'honneur de l'unité italienne.

LA GRÈVE DE DECAZEVILLE

Decazeville, 4 juin. — Cette nuit, à la Bescolle, vers une heure, une cartouche de dynamite a été placée dans un trou ménagé sur le parement de la culée, vive droite, d'un pont bâti par la Compagnie du ruisseau de Rioumort. Ce pont sert de chemin de fer de Fiumy. L'explosion a dû être violente, puisque des débris de pierres ont été projetés dans toutes les directions et que quelques uns sont allés frapper les vitres de la maison Cabrolé, située à 60 mètres du pont. Une fontaine a été brisée. Dans la chambre étaient couchés le mineur Frie et sa femme. Il est à noter que Frie est en grève et n'a pas repris le travail. Les dégâts au pont sont relativement considérables.

La culée présente à 1 m.50 de hauteur un grand trou béant dans la maçonnerie. De plus la culée

tout entière est lézardée et le tablier métallique fortement ébranlé, il y a un va et vient continué de courbes, de soldats et de fonctionnaires.

Decazeville, 4 juin. — Hier soir, vers 10 h. 1/2, une explosion s'est produite à la Forcée, près de Fiumy, sur le toit de la maison Espinasse habitée par quatorze personnes, dont sept à huit enfants. Deux mètres de hauteur ont été enlevés. Une enquête a été aussitôt commise et a fait découvrir de nombreux traces de pas dans le jardin.

Lettre de la reine Binao

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Voici le texte de la requête adressée par la reine Binao au président de la République :
Ampassime, 15 avril.

A Monsieur le président de la République française à Paris.
Requête adressée par la reine Binao, reine de Sakalaves Bemihisatra, demeurant à Ampassime-Baratoué, au président de la République française.

Lors du commencement de l'expédition militaire, monsieur le président, j'étais en intime accord à la nation hoava, avec laquelle vous avez eu l'honneur d'entreprendre une action, quoique d'un pays, Sahy-Mou-zoungou, nous étions déjà sous votre protection.

Lors de cette expédition, je reçus l'ordre de M. Le Timbre, alors commandant la station navale sur le Forfait, par l'intermédiaire de M. Seignac et Nossi-Bé, de me battre contre les Hoavas et de les empêcher à tout prix de pénétrer dans mon territoire, que la France considérait comme sa propriété.

J'ai l'honneur à ce sujet, monsieur le président, de vous adresser vingt-cinq feuilles de copies de lettres, m'excitant et me conseillant, ainsi que mes chefs, à me battre à outrance même s'il fallait pour empêcher toute pénétration des Hoavas dans mon territoire et conserver ce point à la France.

Je le dis donc, monsieur le président, avec espoir des promesses qui m'avaient été faites, qu'à la fin de cette guerre, si la France restait vainqueur, je posséderais le territoire que j'occupe actuellement et qui fut aussi celui de mon grand-père Anjony Boky, et c'est-à-dire depuis Mouroug Sang jusqu'à Titizambato.

Ma conviction, en me battant était saine et réelle ; je ne doutais pas que la France, pour une si juste cause, eût-à-dire pour soutenir les droits que j'avais sur Madagascar et protéger ceux qui s'étaient mis sous son protectorat, ne fût vainqueur.

Je suis étonnée dans le moment que, malgré toutes les promesses de M. Le Timbre, qui est venu lui-même couper le pavillon que les Hoavas avaient planté sur mon territoire, de force (village Mahavarouan), du contre-amiral Mot, des commandants Seignac et Le Maître, la guerre se termine d'après le traité franco-hoava du 17 décembre 1885.

Je suis retirée de mon territoire pour ainsi dire, car je ne me vois aucun pouvoir sur une portion de terre que j'ai soutenue au bout du canon du fusil, puisque cette nation est autorisée par le traité à venir et résider en autorité.

Je ne suis plus, monsieur le président, ce que je vais devenir, et je pourrais avoir ce titre ; vous m'abandonnez dans le plus bel espoir que je comptais sur vous ; que deviendrais-je ? Ode de mes peu de revenus, des vides de la douane et de mes impôts qui peuvent à peine couvrir mes dépenses ainsi qu'à mon jeune frère Calou ? Que deviendront mes sujets sous une loi racieuse ?

Si vous auriez un coin de terre où me placer, je ne demanderais plus mieux, au lieu de misérables le joug d'une nation rancuneuse et barbare qui depuis longtemps, depuis mes ancêtres, a couru cette race que les grandes guerres qu'ils ont eues et que je viens moi-même petite-fille de cette nation prouver par mes six combats de Bousnevik, Manongarivo, Berahodala, Bekaraca, Ambalia et enfin Benjamevik, où aussi j'ai donné tous mes hommes et mes bœufs et mes pirogues avec espoir qu'un jour la France serait vainqueur et par les soldats que j'ai fournis à ce poste et qui sont encore et qui doivent partir pour Diego-Suarez. Les soldats que j'ai fournis étaient au combat d'Andampy au nombre de quarante, ils ont eu sept blessés.

Je ose donc espérer, monsieur le président, qu'après tant de preuves fournies de ma bonne volonté à votre service, de mon dévouement pour la France, dont je suis ma glorieuse fille, vous m'indiquerez un territoire de terre qui est mon territoire d'origine mes ancêtres Anjony Boky qui donna Mayotta à la France, et Titihonou, Nossi-Bé (voir l'annuaire de Nossi-Bé, 1880 et 1881), et qui ont pris possession de Mouroug Sang, puis chassés injustement par la force.

Mon territoire comprend donc depuis Mouroug Sang au sud, jusqu'à Titizambato, à l'est de la presqu'île d'Ankifi.

Me contentant entièrement à votre haut et loyal jugement, j'ose espérer que ma demande ne sera pas rejetée.

Je suis, en attendant votre aimable réponse, Monsieur le président de la République française, votre toute dévouée et fidèle servante.

BINAO,
reine des Sakalaves, emihisatra.

DEUX PROCÈS SOCIALISTES
EN BELGIQUE

Affaire DEFUISSEUX

Hier vendredi, 4 juin, est venu, devant la cour d'assises du Brabant, présidée par M. de Le Court, le procès du citoyen Alfred Defuisseux, prévenu d'avoir, dans un écrit imprimé, intitulé : *Le Catéchisme du Peuple*.

1^o Méchamment et publiquement attaqué la force obligatoire des lois, et provoqué directement à la révolte.

2^o Méchamment et publiquement attaqué soit l'autorité constitutionnelle du roi, soit l'inviolabilité de sa personne ;

3^o De s'être rendu coupable d'offenses envers la personne du roi.

Avant l'audience

Quelle différence! contraste navrant et pitoyable ! Hier la foule et le bruit, la curiosité excitée, les passions en conflit. Aujourd'hui le vide et l'atonie. Moins de journalistes. Peu d'avocats en robe. L'enceinte des tribunaux, dont les places de devant, faisant prime, fait penser à une salle de théâtre où la pièce ne fait pas recette. Dans l'enceinte du public, un assez grand nombre de ligues ouvrières. « Derrière la cour, une dizaine de personnes... »

Dans la prétoire, M. Ed. Mahou, imprimeur du *Catéchisme du peuple*, cause avec M. Bertrand, un des candidats ouvriers, rédacteur du *Peuple*.

Au banc de la défense, M. Léon Defuisseux cause avec M. Robert. On le dit retenu à Nice par une indisposition. Faut-il croire M. Guillaume Degreel, le publiciste du rachat des charbonnages, défenseur M. Mahou.

Puis voici que les avocats s'éclipsent. Le principal prévenu apparaît, arrangeant ses papiers sur la table disposée pour lui, devant le banc de la défense, suivant le privilège des prévenus de délits politiques. Figure fine, mais sèche et dure. La physionomie de son aïeul, plus molle, est plus sympathique. Le citoyen Alfred est très correctement vêtu, avec une pointe d'élégance néo-démocratique : redingote noire, pantalon gris perle, chapeau mécanique.

Héteur des avocats. Cette fois il n'est que quatre. Le quatrième est M. Paul Wodon, secrétaire de la défense d'Alfred Defuisseux.

Il est 10 h. 10 quand on annonce la cour. Le siège du ministère public est occupé par M. J. Demaret, substitut du procureur général.

L'audience

Un incident, dès le début de l'affaire. Demande d'ajournement à la session prochaine par suite d'un événement de famille qui précède. Légitime, mais le principal prévenu. La demande n'est pas accueillie.

La question d'aveu n'en est pas une. Il y avait certes quelque chose de la demande d'Alfred Defuisseux. Mais ce doute est levé. Et le ministère public accorde à Elouard Mahou, qui est incontinent mis hors de cause par le jury, après une courte délibération.

L'interrogatoire

L'interrogatoire ne manque pas d'intérêt. Alfred Defuisseux se défend avec plus d'habileté que d'audace. Il déplore les désordres de Liège et de Charleroi, et pour établir que sa brochure n'est pour rien, il fait remarquer qu'il n'a été en rapports qu'avec les ouvriers du Borinage et de La Louvière, qui sont restés calmes.

Il